

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Bures-sur-Yvette (91440)

Réponses de Jean-François Vigier, au nom de la liste « Jean-François VIGIER pour Réussir Bures »

– le 07/03/2020 à 17:15 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le Plan vélo de la ville élaboré en 2019 en concertation avec notre association a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional début 2020. Cette avancée incontestable doit maintenant se concrétiser par des aménagements circulations douces ambitieux et développés rapidement. Nous recommandons un budget communal minimum de 30 €/an et par habitant (hors subventions).

Pensez-vous que le Plan vélo existant soit assez ambitieux ?

Quel budget communal prévoyez-vous de lui allouer ?

Envisagez-vous de vous doter d'une charte de qualité des aménagements cyclables ?

Le plan vélo lancé en 2019 par la commune et élaboré en concertation avec vous marque la volonté de la ville de donner toute sa place au vélo sur l'espace public et d'atteindre cet objectif en étroite collaboration avec les usagers et en particulier votre collectif. Comme vous le savez, ce plan repose sur trois axes : la limitation de la vitesse en ville à 30 km/h, l'identification et le traitement des points noirs (notamment ceux mis en exergue sur la cartographie Parlons vélo), la réalisation d'un Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) sur 5 ans, PPI que nous avons élaboré ensemble.

Le budget prévisionnel est celui défini dans le PPI par notre cabinet conseil Indiggo, soit en moyenne 230 k euros/an. S'il s'avère que cette somme n'est pas suffisante, nous reconsidérerons nos efforts, sachant je vous le rappelle, que notre objectif commun est de réaliser ce PPI sur 5 ans.

Il est à notre sens la première étape d'une démarche de longue durée qui nécessitera une approche transversale des enjeux liés à la pratique du vélo. Il ne peut enfin s'appréhender sur le long terme qu'en cohérence avec les plans des autres communes.

Concernant votre proposition de charte de qualité des aménagements cyclables, j'y suis tout à fait favorable et je suggère qu'elle soit rédigée de façon collégiale dans le cadre de notre groupe de travail.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

L'avis unanime des maires ayant témoigné au congrès de la FUB est qu'une politique vélo réussie se construit avec l'exigence des associations.

Allez-vous désigner un-e interlocuteur-trice vélo en mairie et mettre en place des comités réguliers ?

Etes-vous favorable à préciser la forme de ces comités en concertation avec les associations de cyclistes ?

Une interlocutrice vélo en mairie existe déjà au travers du poste de chargé de mission Écologie et Transition qui œuvre sur la mise en place du plan vélo. Nous désignerons également un référent élu en charge de ce dossier.

Nous sommes également tout à fait favorables à la création d'un comité-vélo se réunissant régulièrement. Il existe d'ailleurs déjà d'une façon informelle. Outre son rôle de suivi des projets en cours, il doit être aussi un moyen de légitimer et de renforcer la communication et la position de la ville sur le vélo à l'égard de la Communauté Paris-Saclay qui porte les dossiers de subventions.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Ferez-vous en sorte que les technicien-ne-s de la CPS chargés d'études pour le Plan vélo ou de travaux de voirie soient formé-e-s aux spécificités de ce mode de déplacement (utiliser le référentiel CEREMA,...) ?

Les échanges et les retours d'expériences entre ville et CPS doivent se poursuivre pour faciliter la mise en œuvre du plan vélo. Concernant la formation des techniciens de la CPS sur les questions liées au vélo, le besoin de les former paraît évident. Nous sensibiliserons la future gouvernance sur cette nécessité et sur l'utilisation du référentiel Cérema.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Le collectif vélo Ile de France appelle à la construction d'un Réseau Express Régional Vélo (RER V) constitué d'un maillage d'aménagements cyclables de qualité et continus pour tout Ile de France (<https://rerv.fr/>).

Le projet est basé sur quatre principes d'aménagement :

Continuité : Pour que les ponts et carrefours ne soient plus des obstacles insurmontables.

Capacité : Pour rouler en nombre, entre amis, collègues ou avec vos enfants et se doubler en toute sécurité.

Efficacité : Pour des déplacements à vélo confortables, sans arrêts et ralentissements incessants, avec une signalisation claire.

Sécurité : Pour que les débutants comme les cyclistes confirmés y soient à l'aise.

Est-ce que vous soutenez ce RER V et son extension dans la vallée de Chevreuse et en direction de Gometz et Limours ?

Nous sommes convaincus que la création du RER V est indispensable pour mailler le territoire francilien. Cette ligne doit bien évidemment se poursuivre jusqu'au terminus de la ligne B, Saint Rémy-lès-Chevreuse, et même au-delà dans les Yvelines. A la Région, Jean François Vigier se fera l'avocat de cette ligne.

Concernant le prolongement de cette ligne vers Gometz et Limours, vous faites peut-être référence à la Vélocénie, voie cyclable qui relie Paris au Mont Saint Michel et qui doit traverser Bures du nord au sud pour continuer vers ces communes. Cette liaison est bien sûr très importante à nos yeux.

Action n°5 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Gif, Orsay, Les Ulis, Gometz, St Aubin...

Le Plan vélo de la ville de Bures adopté en 2019 concerne essentiellement la commune de Bures. Les liaisons avec les communes voisines sont peu développées.

Quelles actions proposez-vous pour parvenir à créer des connexions entre le réseau cyclable de Bures et celui des communes voisines ?

La connexion entre les villes est fondamentale. Plus spécifiquement, la poursuite des relations avec l'Université Paris Saclay et la ville d'Orsay apparait majeure compte-tenu du contexte local (université, lycée, conservatoire, équipements sportifs...). Plus largement, une cohérence doit exister sur l'ensemble du territoire de la CPS et en premier lieu dans notre bassin de vie. Nous agirons à la CPS pour que le plan vélo communautaire prenne en compte cette absolue nécessité des connexions entre villes. Pour se faire, Bures proposera la tenue d'une réunion avec les maires de ces villes et la CPS.

Action n°6 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Les aménagements qui tendent à gêner, modifier, et limiter l'accessibilité et la connectivité des villes pour les cyclistes et les piétons sont appelés « coupures urbaines ». On en trouve plusieurs à Bures et son environnement comme le Rond point du 8 mai.

Prévoyez-vous de réduire les coupures urbaines, en vous appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives ? (cf. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-velo-et-mobilites-actives>).

Sur le principe, la recherche systématique de financements est pour nous une priorité. La demande de bénéficiaire du Fond Mobilités Actives viendra compléter la demande de subvention déjà formulée auprès de la Région pour réaliser cette année l'aménagement cyclable sur le rond-point du 8 mai 45 (PPI). Il s'agit en effet d'un ouvrage qui répond parfaitement à l'appel à projet : « s'attacher à résoudre une discontinuité,... un franchissement de carrefour complexe,... un point noir de sécurité routière ».

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Etes-vous favorable à repenser le plan de circulation pour avoir un centre ville apaisé et des quartiers ne servant plus de raccourcis aux véhicules motorisés ?

La question d'une réflexion sur le plan de circulation s'inscrit naturellement dans la poursuite de nos travaux et doit faire l'objet d'une large concertation avec les habitants et les associations dont votre collectif. Sur ce point également, les discussions avec les villes voisines seront essentielles.

Action n°8 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Envisagez-vous d'interdire les poids lourds non équipés de ce type de radars ?

L'interdiction de ces poids lourds non équipés de radars d'angles morts permettra de sécuriser davantage les vélos.

La ville prendra un arrêté d'interdiction de traverser la ville pour les poids lourds non équipés si la législation crée une obligation, la difficulté réside dans le contrôle des camions contrevenants.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Le passage à 30 km/h doit s'accompagner d'actions pour avoir un effet réel :

- Protéger les cyclistes en contre sens cyclables
- Favoriser et sécuriser les déplacements pour des personnes à mobilités réduites ou âgées ou parents avec poussettes par l'aménagement des trottoirs, création de trottoirs bas aux passages piétons, élargissement des trottoirs trop étroits
- Suppression des angles morts aux approches des passages piétons quitte à retirer des places de parking
- Mettre en place des radars pédagogiques
- Création de ralentisseurs ou de rétrécissements de la largeur de la chaussée avec by-pass cyclistes

Quelles actions prévoyez-vous pour rendre le passage à 30 km/h effectif ?

Les actions sont à définir collectivement (comité de suivi) selon une temporalité réaliste. Comme vous le savez, le principe de la limitation à 30 km/h est entré en vigueur par un arrêté municipal du 30 janvier 2020.

Outre les aménagements nécessaires pour renforcer cette règle, un travail doit également être entrepris sur la sensibilisation et la pédagogie envers les conducteurs de véhicules.

Nous prévoyons progressivement la mise en œuvre de marquage à 30km/h, de totem de rappel notamment à proximité des écoles ainsi que de traiter certaines entrées avec des trottoirs traversant pour renforcer la sécurité. Ensuite, pour chaque projet du relevant du PPI, nous devons engager une réflexion globale avec le comité de suivi sur la pertinence des aménagements cyclables à envisager.

Action n°10 : je m'engage

Transformer en zone piétonne une partie du centre-ville afin d'éviter qu'il soit emprunté par de nombreux véhicules souhaitant éviter la rue Kastler.

Le samedi matin, favoriser le passage des piétons du marché vers le centre-ville, par la création d'une circulation automobile alternée ou en sens unique de l'église jusqu'au marché et transformer de l'espace routier ainsi libéré en trottoir plus large.

Instaurer un dimanche par mois une journée sans voiture dans le centre de Bures comme c'est le cas dans Paris.

Quelles actions prévoyez-vous pour faire du centre ville une zone de rencontre favorable aux mobilités douces ?

Nous avons déjà organisé des « journées sans voiture » dans le centre-ville dans le cadre d'opérations commerciales. Ces événements ont rencontré le succès et sont appréciés par les Buressois. Nous avons prévu de les renouveler régulièrement. La mise en sens unique de la rue Charles de Gaulle en 2014, entre le rond-point du 8 mai 1945 et le Petit Casino, après l'ouverture de la Voie Kastler, a été précédée d'une phase de concertation avec les habitants du centre-ville et les commerçants.

Il nous semble qu'il sera intéressant de procéder de la sorte afin d'obtenir un large consensus pour créer les conditions d'une plus grande convivialité en centre-ville autour de liaisons douces les week-ends et jours fériés.

Concernant la liaison marché/centre-ville, nous pourrions aussi envisager une alternative « mieux roulante » par le parc en mettant en place un revêtement adapté.

Action n°11 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. En effet, entre les stationnements sauvages, les manoeuvres de gros véhicules et la vitesse, les abords des écoles sont devenus infréquentables par des enfants à pied ou en vélo. Occupons-nous vraiment de la sécurité des enfants :

Elaborer un plan de circulation pour les écoles et le collège de Bures afin de réduire les risques d'accidents et favoriser les mobilités douces pour l'accès des enfants à l'école.

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Quelles actions prévoyez-vous pour vous occuper de la sécurité des enfants aux abords des écoles ?

La sécurité des enfants aux abords des écoles est bien entendu une priorité.

Même si des efforts ont été réalisés pour favoriser l'accès des vélos devant les groupes scolaires (Léopold Gardey), beaucoup reste à faire et ce travail doit être mené en lien avec les parents, les riverains et votre collectif. Un effort de pédagogie est indispensable pour avancer sur cette question. Nous devons mener ces actions ensemble pour finaliser un plan de circulation écoles-collège.

Action n°12 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement, par exemple mettre les places devant le stade Chabrat parallèles à la rue afin de créer une vraie piste cyclable du marché jusqu'aux écoles de la Guyonnerie.

Evaluer l'utilisation du parking de la Hacquinière qui n'est plus utilisé à sa pleine capacité.

Prévoyez-vous de mener une réflexion sur la place du stationnement auto ?

Serez-vous prêt à en diminuer leur nombre si un aménagement cyclable sécurisé le justifie ?

Dans le cadre du PPI vélo, des aménagements relatifs aux vélos auront forcément pour incidence d'engager de nouvelles discussions sur les places de stationnement existantes. On peut diminuer sans supprimer. Nous serons attentifs à expliquer et sensibiliser les automobilistes, cyclistes et piétons sur les enjeux d'un partage équilibré de l'espace public.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de la Hacquinière, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Vous engagez-vous à faire le nécessaire pour faire couvrir le parking vélos longue durée de la gare de la Hacquinière ?

Nous ferons le nécessaire pour appuyer cette demande cohérente et en phase avec le plan vélo en nous rapprochant activement de la RATP et de la CPS.

Action n°14 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Allez-vous poursuivre l'installation des arceaux à proximité des lieux de vie, des commerces, et le remplacement les "arrache roue" existants ?

Nous poursuivrons évidemment l'installation des arceaux que nous avons pu choisir en collaboration avec vous. Nous prévoyons de poursuivre le déploiement sur différents sites de la ville ; centre culturel, mairie, centre sportif, ...et approuvons votre demande de retrait des « arrache roue ».

Action n°15 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Poursuivez-vous l'amélioration des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics ?

Ces projets de parking à vélo s'inscrivent dans la continuité du plan vélo et ont pour ambition de favoriser les déplacements des enfants vers les écoles de façon plus autonomes : à pieds, en vélo, en trottinette...

4 projets de parking à vélo et trottinettes sont en cours sur les écoles de la ville (Guyonnerie Maternelle, primaire – Léopold Gardey – 4 coins) en concertation avec vous. Le projet tient compte des besoins des 3 cibles vélo identifiées : enfants (taille de vélos distinctes entre maternelle et primaire) – parents accompagnants - enseignants. Ce projet est également en réflexion sur des emplacements spécifiques à chacun des modes de transports le plus utilisés par les enfants : 2/3 emplacements vélos et 1/3 emplacements trottinettes (à affiner).

Action n°16 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Etes-vous favorable à imposer des normes de stationnement vélo ambitieuses lors de la modification ou révision du PLU ?

Quels moyens mettrez-vous en place pour qu'une vérification de la qualité de leur mise en œuvre dans les demandes de permis de construire puisse être effectuée par les associations cyclistes ?

Nous avons déjà inscrits des prescriptions en matière de stationnement-vélos pour chaque secteur de la commune dans le PLU révisé en 2018 (art 4) :

« Dans les constructions à destination d'habitation comportant plus de deux logements et les constructions à destination de bureaux, il doit être créé des espaces dédiés aux vélos. Ces espaces doivent être aisément accessibles et disposer des aménagements adaptés. L'espace destiné au stationnement sécurisé des vélos doit être couvert et éclairé, se situer de préférence au Rez-de-chaussée du bâtiment ou à défaut au 1er sous-sol et accessible facilement depuis le(s) points d'entrée du bâtiment. La création d'un espace dédié aux vélos est également imposée pour les équipements publics ou d'intérêt collectif. »

Concernant le contrôle des installations de vélo, nous prévoyons de faire signer une « Charte du Bien Construire » aux déposants de permis de construire. Nous y intégrerons ce contrôle.

Action n°17 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Soutiendrez-vous les activités associatives autour du vélo et des circulations douces, notamment via le bulletin municipal ?

Nous poursuivrons notre soutien aux activités associatives autour du vélo et des circulations douces que ce soit par la mise à disposition de locaux (Maison de l'Écologie et de la Transition, place du marché) ou pour des actions de communication régulières (site de la ville, bulletin municipal).

Action n°18 : je m'engage

Mettre des locaux à disposition de l'association pour nos réunions et nos ateliers de réglage.

Pérenniserez-vous la mise à disposition de Maison de l'Écologie et de la Transition aux associations cyclistes ?

Nous renouvelons par convention la mise à disposition de la Maison de l'Écologie et de la Transition à votre association car elle y a toute sa place.

Promouvoir une culture vélo

Action n°19 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Prévoyez-vous de remplacer le critérium du jeune conducteur par le programme "savoir rouler à vélo" pour toutes les classes de CM2 ?

Il ne s'agit pas de choisir entre l'une des 2 actions : nous souhaitons poursuivre le critérium du jeune conducteur qui permet de faciliter les échanges sur la route. Nous sommes favorables à déployer en parallèle le programme « savoir rouler à vélo » à l'occasion d'une journée de sensibilisation. Il s'agit d'une nouvelle opportunité pour le vélo qui permettra ainsi de promouvoir l'utilisation quotidienne du vélo dès le plus jeune âge.

Action n°20 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Proposez-vous le forfait mobilité durable aux agents municipaux pour leur déplacement domicile/ travail ?

Envisagez-vous d'acheter des vélos électriques pour les déplacements professionnels des agents municipaux ?

Dès que le décret fixant les modalités pour le forfait mobilité durable sera fixé, la ville pourra s'y engager. Le forfait concerne le vélo, le covoiturage conducteur et passager et les véhicules en « partage », ainsi que la recharge des véhicules électriques. Tout comme la ville s'est dotée d'un parc de véhicules électriques, son extension à des vélos électriques semble logique. Une campagne de sensibilisation des agents sera menée en préalable.

Action n°21 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Etes-vous favorable à réactiver les pédibus et mettre en place le vélobus pour emmener les enfants à l'école ?

Etes-vous favorable à promouvoir et instaurer une fois par mois le déplacement en vélo pour se rendre à l'école/ au collège ?

Le pédibus est en fonctionnement quotidien sur la ligne 1 depuis 2019 (croisement rue de Gometz/route Neuve jusqu'à Léopold Gardey) avec une dizaine d'enfants concernés. La réactivation du pédibus concerne donc l'ensemble des autres lignes qui avait été identifiées. Toutefois, celle-ci dépend fortement de la mobilisation des parents ou groupes associatifs prêts à s'impliquer sur la durée. Le vélo-bus, bien que la démarche soit tout autant favorable que le pédibus, risque de rencontrer les mêmes freins mais mérite d'être développé. Nous sommes prêts à en faire la promotion régulièrement dans le magazine.

Action n°22 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Vous engagez-vous à réprimer systématiquement le stationnement illicite sur les trottoirs et les aménagements cyclables ?

Il faut en effet contraindre les utilisateurs à mieux stationner (ne pas gêner le passage piéton sur le trottoir) et à ne pas utiliser les pistes cyclables comme aire de stationnement. Cette demande est totalement légitime. Un travail de pédagogie est nécessaire pour que piétons, cyclistes et automobilistes apprennent à partager l'espace public et à se respecter.

Action n°23 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Etes-vous favorable à communiquer autour du système vélo dans le journal de la commune, à l'occasion des différents événements sur la commune... ?

Pensez-vous mettre en place une cartographie à disposition de tous qui recense les itinéraires cyclables dans la commune ainsi que les connexions avec les villes voisines ?

Nous avons déjà commencé à communiquer tous les mois dans le magazine sur le vélo à Bures. Poursuivre cette communication sur la ville est indispensable. Des dossiers réguliers sur le vélo en général, sur les aménagements en ville, le retour d'expériences de citoyens...sont à prévoir régulièrement dans le magazine.

Les brochures réalisées en Hollande remises à la ville par Stein Van Oosteren lors de la soirée vélo à Bures pour expliquer les avantages de la pratique du vélo doivent nous inspirer tant elles sont pédagogiques et ludiques.

Enfin, une cartographie est effectivement indispensable en version papier ou numérique à diffuser au plus grand nombre.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e